

# Clos des garrigues - Boucle d'Aussac



Randonnée n°7714949

Parcours vallonné sur les coteaux de L'Honor de Cos. Une alternance de montées et de descentes. Une prédominance de sous-bois et de beaux paysages.

<b>Durée :</b>	3h 35	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	10,18 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	242 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	238 m		
<b>Point haut :</b>	199 m	<b>Commune :</b>	L'Honor-de-Cos (82130)
<b>Point bas :</b>	107 m		

## Description

Stationnez le long de la route sous les arbres (Chemin des Garrigues).

**(D/A)** S'orientez Est pour passer devant le Clos des Garrigues.

Suivez le chemin goudronné jusqu'à la station fruitière (gros bâtiment vert) puis des containers à déchets.

**(1)** Partez à gauche dans l'Impasse du Couleau et descendez à droite avant la ferme en suivant les balises Jaunes.

**(2)** Passez au-dessus des réserves d'eau pour rejoindre (Lasprades). La maison est clôturée et deux chiens montent la garde.

**(3)** Passez la propriété et tourner à droite le long du Ruisseau du Gesse au niveau du poteau EDF. Marchez le long du verger et montez en suivant les marques Jaunes.

**(4)** Rejoignez une ferme et une petite route goudronnée. Passez la caravane et suivez la route jusqu'à la D69. (Panneau Chemin de Cantayre).

**(5)** Partez à droite et **suivez la route D69 avec prudence** sur 200 m environ et tournez à gauche vers (Tournissou). Continuez par une belle descente, puis une montée pour rejoindre la route (Chemin des Garrigues). - Possibilité d'un petit aller-retour à gauche pour voir l'église de Aussac.

**(6)** Tournez à droite et suivez la route jusqu'au carrefour (Hameau de Aussac). Continuez par la route qui descend à gauche.

**(7)** Tournez à droite, Chemin de Batut. Vous devriez voir des lamas, ils sont magnifiques, le chemin passe devant et vous descendez jusqu'à la ferme de Batut. Passez entre la ferme de Batut et un petit bâtiment. Continuez la descente jusqu'à la propriété (Bessou) et une route bordée de peupliers que vous empruntez.

**(8) Attention :** le chemin bifurque à droite après les peupliers pour une belle remontée sans ombre.

Remarquez quelques chênes plantés sur votre gauche.

**(9)** Vous atteignez à nouveau la D69 et tournez à gauche, puis **vous la longez prudemment** sur 200 m environ.

Prenez l'impasse de Pechiniez sur la droite, puis prenez le chemin à droite qui passe sous la ferme. Descendez en sous-bois où quelques fortes pluies ont taillé le chemin.

**(10)** Montez fortement à droite sur 300 m.

## Points de passages

**D/A Stationnement Chemin des Garrigues**  
N 44.109997° / E 1.372452° - alt. 182 m - km 0

**1 l'Impasse du Couleau**  
N 44.110937° / E 1.37891° - alt. 188 m - km 0.58

**2 Réserve d'eau d'irrigation**  
N 44.117099° / E 1.376529° - alt. 148 m - km 1.32

**3 Ferme avec des chiens**  
N 44.120688° / E 1.375112° - alt. 129 m - km 1.77

**4 Voie pour rejoindre la D69**  
N 44.125949° / E 1.381378° - alt. 166 m - km 2.59

**5 D69, soyez prudent**  
N 44.125641° / E 1.387257° - alt. 199 m - km 3.07

**6 Route. A/R possible à l'église d'Aussac**  
N 44.116799° / E 1.398845° - alt. 184 m - km 4.87

**7 Les lamas**  
N 44.113926° / E 1.398764° - alt. 190 m - km 5.2

**8 Chemin à droite**  
N 44.104443° / E 1.401935° - alt. 108 m - km 6.47

**9 D69 prudence**  
N 44.106107° / E 1.385026° - alt. 193 m - km 7.99

**10 Bifurcation à droite**  
N 44.103919° / E 1.37404° - alt. 129 m - km 9.46

**11 Le Souquet**  
N 44.106162° / E 1.373445° - alt. 169 m - km 9.71

**D/A Stationnement Chemin des Garrigues**  
N 44.11002° / E 1.372452° - alt. 182 m - km 10.18

(11) Un chemin ombragé vous accompagne jusqu'au point de stationnement (D/A).

## Informations pratiques

Point d'eau traditionnel au cimetière d'Aussac

Merci de respectez la nature et le travail des agriculteurs. Ne consommez pas de fruits dans les vergers et ramassez vos déchets.

## A proximité

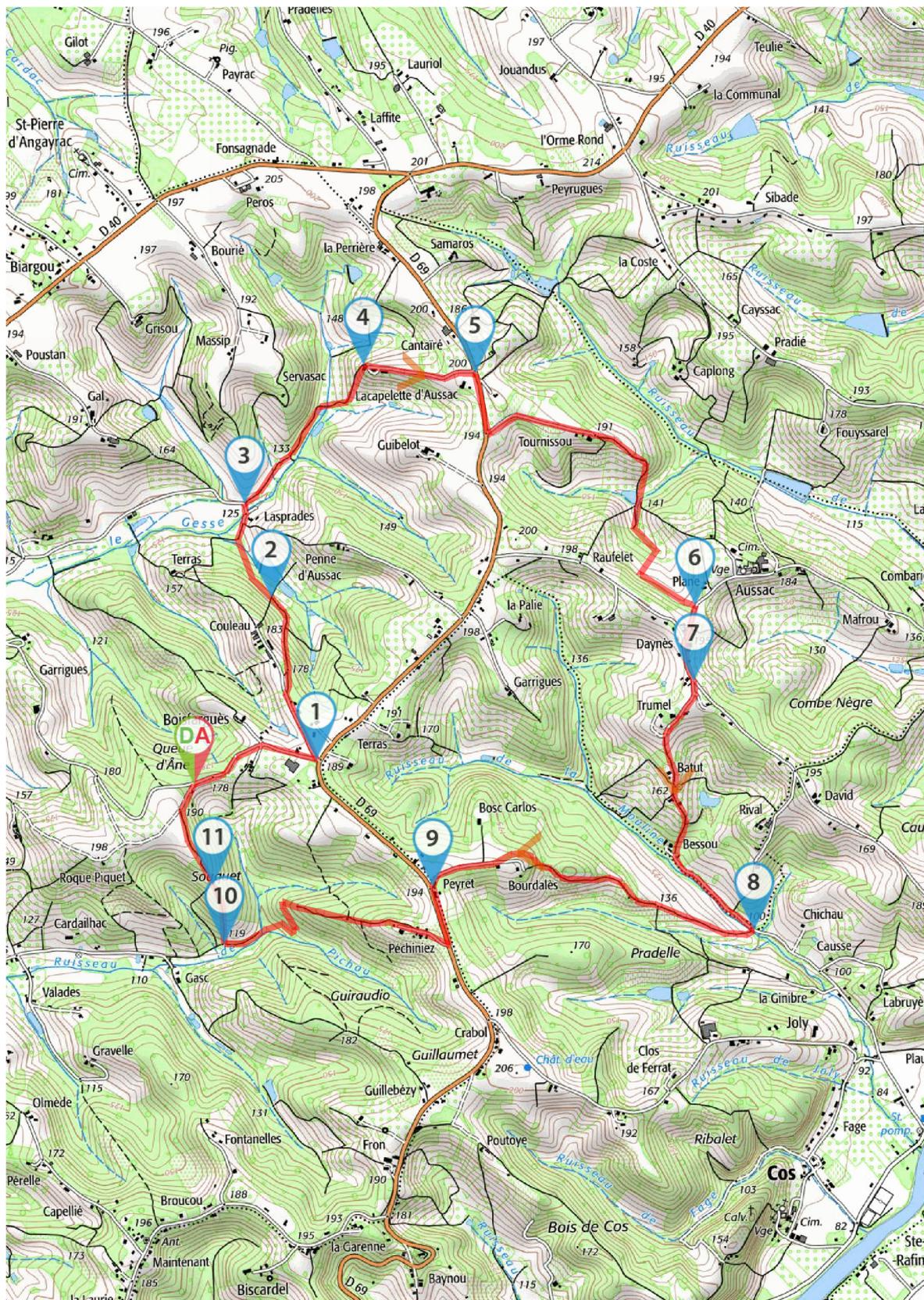
De belles vues.

L'église d'Aussac.

Jolis pigeonniers.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-clos-des-garrigues-boucle-d-aussac-2/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**